

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

ETATS FINANCIERS PROVISOIRES**ARAB TUNISIAN BANK -ATB-**

Siège social : 9, Rue Hédi Nouira-1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous, ses états financiers provisoires arrêtés au 31 Décembre 2003 accompagnés de l'avis du Commissaire Aux Comptes Mr. Ahmed Mansour sur les résultats provisoires.

**BILAN PROVISOIRE  
ARRETE AU 31 décembre 2003  
(Unité en 1000 DT)**

	<b>Notes</b>	<b>31 Décembre 2003</b>	<b>31 Décembre 2002</b>
<b>ACTIF</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP		29 494	34 590
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1)	105 813	122 483
Créances sur la clientèle	(2)	789 070	715 702
Portefeuille titre commercial	(3)	166 729	12 541
Portefeuille d'investissement	(4)	36 145	34 966
Valeurs immobilisées	(5)	22 287	20 898
Autres actifs		68 353	68 898
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 217 891</b>	<b>1 010 078</b>
<b>PASSIF</b>			
Banque centrale et CCP			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(6)	67 391	15 467
Dépôts et avoirs de la clientèle	(7)	959 190	814 949
Emprunts et ressources spéciales		19 171	19 094
Autres passifs		66 529	63 803
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 112 281</b>	<b>913 313</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		35 000	35 000
Réserves		52 296	51 651
Autres Capitaux Propres		4 900	
Résultats reportés		19	79
Résultat de l'exercice		13 395	10 035
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(8)</b>	<b>105 610</b>	<b>96 765</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 217 891</b>	<b>1 010 078</b>

ATB-(Suite)

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**ARRETE AU 31 décembre 2003**  
 (Unité en 1000 DT)

	31 Décembre 2003	31 Décembre 2002
<b>PASSIF EVENTUEL</b>		
Cautions, avals et autres garanties	144 308	122 418
Crédits documentaires	247 671	260 987
<b>TOTAL PASSIF EVENTUEL</b>	<b>391 979</b>	<b>383 405</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNEES</b>		
Engagements de financement donnés	79 538	66 763
Engagement sur titres	215 960	154 009
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>295 498</b>	<b>220 772</b>
<b>GARANTIES RECUES</b>	<b>343 607</b>	<b>370 246</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**PERIODE DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2003**  
 (Unité en 1000 DT)

	Notes	Période du 01/01/03 au 31/12/03	Période du 01/01/02 au 31/12/02
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
Intérêts & revenus assimilés	(9)	62 148	53 724
Commissions	(10)	11 931	11 234
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	(11)	16 729	10 608
Revenu du portefeuille investissement	(12)	2 206	2 544
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>93 014</b>	<b>78 110</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	(13)	32 544	26 089
Commissions encourues		898	890
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>33 442</b>	<b>26 979</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>59 572</b>	<b>51 131</b>
Dotations aux provisions sur créances	(14)	(11 705)	(6 813)
Dotations aux provisions sur portefeuille investissement	(15)	(1 397)	(1 579)
Autres produits d'exploitation		80	70
Frais de Personnel		(18 802)	(18 363)
Charges d'exploitation		(9 108)	(9 682)
Dotations aux Amortissements		(2 695)	(2 587)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>15 945</b>	<b>12 177</b>
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		358	(175)
Impôts sur les bénéfices		(2 908)	(1 967)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>13 395</b>	<b>10 035</b>
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires			
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>13 395</b>	<b>10 035</b>

ATB-(Suite)

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**Période du 01/01/2003 au 31/12/2003**  
 (Unité en 1000 DT)

	NOTE	Période du 01/01/03 au 31/12/03	Période du 01/01/02 au 31/12/02
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		96 857	79 109
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(42 427)	(27 130)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres étab.Bancaires et financiers		8 528	(2 067)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(76 048)	(128 006)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		105 999	13 394
Titres de placement		988	(1 064)
Sommes versés au personnel et créditeurs divers		(18 497)	(17 811)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(513)	3 816
Impôts sur les sociétés		(1 305)	(3 099)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>73 582</b>	<b>(82 858)</b>
<b>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 972	1 248
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(2 715)	(5 395)
Acquisition / Cessions sur immobilisations		(3 194)	(1 773)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>(3 937)</b>	<b>(5 920)</b>
<b>ACTIVITE DE FINANCEMENT</b>			
Augmentation / Diminutions des Ressources Spéciales		39	4 602
Dividendes versés		(4 550)	(4 550)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de Financement</b>		<b>(4 511)</b>	<b>52</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		108	402
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		65 134	(88 726)
Liquidité et équivalent de liquidités en début de l'exercice		157 810	246 134
<b>LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>(16)</b>	<b>223 052</b>	<b>157 810</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1) Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

Il est à noter qu'au cours de l'exercice 2003, la banque a procédé au changement de la méthode de détermination du besoin en agios réservés. Ce changement de méthode a eu pour effet de reprendre des agios en résultat à hauteur de 908 KDT.

### 2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

#### 2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé , les intérêts non courus sont constatés en hors bilan .

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés» .

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

- commissions : sont prises en compte dans le résultat :

\* lorsque le service est rendu

\* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

#### 2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2003 , il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

#### 2-3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

##### a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vu de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide

- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention

- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice

- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

##### b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.

- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût

- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

ATB-(Suite)**c) Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi ( décision de distribution de l'AGO de la société émettrice )

- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

Contrairement à l'exercice précédent, les dividendes et les plus-values sur titres de placement sont logés dans le poste « gain sur portefeuille commercial » alors qu'ils étaient présentés au niveau du poste « revenu du portefeuille d'investissement ». Pour les besoins de comparaison, l'état de résultat 2002 a été retraité.

**2-4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :**

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;

- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée .

**2-5. Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Immeuble & construction	2 %
- Mobilier et matériels de bureau	10 %
- Matériels de transport	20 %
- Matériel de sécurité & coffre	20 %
- Matériel informatique	20 %
- Logiciels	33,33 %
- Oeuvres d'art	10 %
- A . A & Installations	10 %

**3- NOTES EXPLICATIVES .**

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars ( 1000 DT = 1 KDT)

**Note 1 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.**

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se sont élevées à 105 813 KDT au 31/12/2003 contre 122 483 KDT au 31/12/2002.

RUBRIQUES	déc-03	déc-02
DAV auprès des banques et institutions financières	25 627	12 508
Prêts/MM interbancaire	37 500	51 000
Prêts en devises	37 264	52 484
Autres créances	4 518	6 119
Créances rattachées	904	372
<b>TOTAL</b>	<b>105 813</b>	<b>122 483</b>

ATB-(Suite)**Note 2 : Créances sur la clientèle.**

Les créances sur la clientèle ont atteint 789 070 KDT au 31 décembre 2003 contre 715 702 KDT au 31/12/2002.

<b>RUBRIQUES</b>	<b>déc-03</b>	<b>déc-02</b>
Crédits à la clientèle	726 614	640 948
Créances douteuses et litigieuses	143 717	145 357
Crédits sur ressources spéciales	13 304	9 755
Autres créances	11 766	17 444
Produits perçus d'avance	(2 542)	(3 378)
<b>Valeur brute</b>	<b>892 859</b>	<b>810 126</b>
Provisions	(77 821)	(67 435)
Agios réservés	(25 968)	(26 989)
<b>Valeur nette</b>	<b>789 070</b>	<b>715 702</b>

**Note 3 : Portefeuille-titres commercial**

Le portefeuille-titres commercial a atteint, au 31 décembre 2003, 166 729 KDT contre 12 541 KDT au 31/12/2002.

<b>RUBRIQUES</b>	<b>déc-03</b>	<b>déc-02</b>
Bons de Trésor	164 314	13 361
Créances et dettes rattachées	1 329	(2 967)
Titres de placement	1 823	2 812
Provisions pour dépréciation des T.placement	(737)	(665)
<b>TOTAL</b>	<b>166 729</b>	<b>12 541</b>

**Note 4 : Portefeuille d'investissement.**

Au 31 décembre 2003, le portefeuille d'investissement s'est élevé à 36 145 KDT contre 34 966 KDT à la fin de l'année 2002.

<b>RUBRIQUES</b>	<b>déc-03</b>	<b>déc-02</b>
Titres d'investissement	6 029	5 539
SICAR Fonds gérés	5 340	3 600
Titres de participations	4 994	4 783
Parts dans les entreprises liées	8 798	8 373
Participation en rétrocession	14 183	14 332
Créances rattachées	3 930	3 472
<b>Valeur brute</b>	<b>43 274</b>	<b>40 099</b>
Provisions	(5 778)	(4 009)
Agios réservés sur portage	(1 351)	(1 124)
<b>Valeur nette</b>	<b>36 145</b>	<b>34 966</b>

## ATB-(Suite)

**Note 5 : Valeurs Immobilisées**

Au 31 décembre 2003, les valeurs immobilisées se sont élevées à 22 287 KDT contre 20 898 à la fin de l'année précédente. Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

RUBRIQUES	VB au 31/12/02	Acquisitions	Cessions	VB au 31/12/03	Amortissem ents cumulés	V Nette au 31/12/03
Immeubles & AAI	23 711	1 846	119	25 438	9 838	15 600
Matériel et Mobiliers	15 701	1 751	16	17 436	12 369	5 067
Matériel roulant	2 603	106	553	2 156	1 335	821
Autres Immobilisations	362	451	0	813	14	799
<b>TOTAL</b>	<b>42 377</b>	<b>3 881</b>	<b>688</b>	<b>45 570</b>	<b>23 556</b>	<b>22 287</b>

**Note 6 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 15 467 KDT au 31/12/2002 à 67 391 KDT à la fin de l'année 2003.

RUBRIQUES	déc-03	déc-02
Dépôts à vue	7 605	3 145
Dépôts à Terme	7 620	6 671
Emprunts	52 165	5 651
Dettes rattachées	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>67 391</b>	<b>15 467</b>

**Note 7 : Dépôts de la clientèle.**

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint au 31 décembre 2003 un volume global de 959 190 KDT contre 814 949 KDT au 31 décembre 2002.

RUBRIQUES	déc-03	déc-02
Dépôts à vue	283 530	289 076
Dépôts à Terme	489 866	353 053
Comptes d'épargne	145 920	135 122
Autres sommes dues à la clientèle	29 682	28 156
Dettes rattachées	10 193	9 542
<b>TOTAL</b>	<b>959 190</b>	<b>814 949</b>

## ATB-(Suite)

**Note 8 : Capitaux propres**

	Solde au 31/12/2002 avant affectation	Solde au 31/12/2002 après affectation	Résultat au 31/12/2003	Solde au 31/12/2003 avant affectation
<b>Capital</b>	<b>35 000</b>	<b>35 000</b>		<b>35 000</b>
<b>Réserves</b>	<b>51 651</b>	<b>52 296</b>		<b>52 296</b>
Réserve légale	3 500	3 500		3 500
Réserves à régime spécial	6 538	7 183		7 182
Réserves pour réinv.exonéré	6 798	6 798		5 840
Prime d'émission	23 064	23 064		23 064
Réserves pour réévaluation	4 219	4 219		4 219
Réserves devenues disponibles	7 532	7 532		8 491
<b>Autres capitaux propres</b>		<b>4 900</b>		<b>4 900</b>
Résultat reporté	79	19		19
<b>Résultat</b>	<b>10 035</b>		<b>13 395</b>	<b>13 395</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>96 765</b>	<b>92 215</b>		<b>105 610</b>

**Note 9 : Intérêts et revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 62 148 KDT au 31/12/2003 contre 53 724 KDT au 31/12/2002.

RUBRIQUES	Période du 01/01/03 au 31/12/03	Période du 01/01/02 au 31/12/02
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	6 014	3 610
Intérêts sur crédit CT & MLT	36 491	31 755
Intérêts sur comptes courants débiteurs	15 580	17 059
Autres intérêts et revenus assimilés	4 063	1 300
<b>TOTAL</b>	<b>62 148</b>	<b>53 724</b>

**Note 10 : Commissions.**

Les commissions se sont élevées à 11 931 KDT au 31 décembre 2003 contre 11 234 KDT au 31 décembre 2002

RUBRIQUES	Période du 01/01/03 au 31/12/03	Période du 01/01/02 au 31/12/02
Commissions sur comptes et moyens de paiement	5 501	5 058
Commissions sur opérations internationales	2 495	2 618
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	2 609	2 440
Récupérations et autres commissions	1 326	1 118
<b>TOTAL</b>	<b>11 931</b>	<b>11 234</b>



ATB-(Suite)

**Note 11 : Gain sur portefeuille commercial et opérations financières**

Ce poste s'est soldé par un gain de 16 729 KDT au 31/12/2003 contre 10 608 KDT au 31/12/2002.

RUBRIQUES	Période du 01/01/03 au 31/12/03	Période du 01/01/02 au 31/12/02
Produits sur Bons de Trésor	8 231	2 493
Dividendes & plus-value sur cession des T Placement	728	87
Dotation pour dépréciation des T Placement	(202)	(142)
Reprise de provisions sur T Placement	130	9
<b>Gain sur portefeuille commercial</b>	<b>8 887</b>	<b>2 447</b>
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	417	846
Profit/ Perte sur opérations de change	690	737
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	6 137	6 819
Profit/ Perte sur position de change à terme	598	(241)
<b>Gain sur opérations financières</b>	<b>7 842</b>	<b>8 161</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 729</b>	<b>10 608</b>

**Note 12 : Revenu du portefeuille d'investissement**

Le revenu du portefeuille d'investissement est passé de 2 544 KDT au 31/12/2002 à 2 206 KDT au 31/12/2003.

RUBRIQUES	Période du 01/01/03 au 31/12/03	Période du 01/01/02 au 31/12/02
Produits de valeurs mobilières	911	1 099
Produits sur portage	1 295	1 445
<b>TOTAL</b>	<b>2 206</b>	<b>2 544</b>

**Note 13 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont inscrits à 32 544 KDT au 31/12/ 2003 contre 26 089 KDT au 31/12/2002.

RUBRIQUES	Période du 01/01/03 au 31/12/03	Période du 01/01/02 au 31/12/02
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	227	787
Intérêts /ressources spéciales	801	696
Intérêts sur dépôts à terme	25 253	18 476
Intérêts sur comptes d'épargne	4 712	5 197
Intérêts sur dépôts à vue	1 551	933
<b>TOTAL</b>	<b>32 544</b>	<b>26 089</b>

ATB-(Suite)

**Note 14 : Dotations aux Provisions et Résultat de correction des valeurs sur créances Hors Bilan et Passif**

Le solde de ce compte a atteint 11 705 KDT au 31/12/2003 contre 6 813 KDT au 31/12/2002.

RUBRIQUES	Période du 01/01/03 au 31/12/03	Période du 01/01/02 au 31/12/02
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	11 102	9 051
Perte sur créances	1 018	2 021
Reprises provisions	(415)	(4 259)
<b>TOTAL</b>	<b>11 705</b>	<b>6 813</b>

**Note 15 : Dotations aux provisions sur portefeuille investissement**

Le solde de ce compte a atteint 1 397 KDT au 31/12/2003 contre 1 579 KDT au 31/012/2002.

RUBRIQUES	Période du 01/01/03 au 31/12/03	Période du 01/01/02 au 31/12/02
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	1 750	1 816
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(353)	(237)
<b>TOTAL</b>	<b>1 397</b>	<b>1 579</b>

**Note 16 : Liquidités et équivalents de liquidités**

RUBRIQUES	Période du 01/01/03 au 31/12/03	Période du 01/01/02 au 31/12/02
Caisse et avoirs auprès de la BCT , CCP	29 500	34 597
Avoirs auprès des banques et org. spécialisés	96 629	105 318
Portefeuille commercial à très court terme	164 314	33 361
Dépôts des banques et org. spécialisés	(67 391)	(15 466)
<b>TOTAL</b>	<b>223 052</b>	<b>157 810</b>

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS  
FINANCIERS PROVISOIRES ARRÊTES AU 31 DECEMBRE 2003**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2003, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'examen limité des états financiers provisoires arrêtés au 31 décembre 2003. Les conclusions y figurant pourraient être substantiellement modifiées compte tenu des contrôles subséquents.

1- Nous avons procédé à l'examen limité du bilan de l'Arab Tunisian Bank au 31 décembre 2003, ainsi que de l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie. Ces états financiers provisoires relèvent de la responsabilité du conseil d'administration de la Banque et de sa direction générale. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la base d'un examen limité de ces états financiers provisoires.

2- Nous avons effectué nos travaux d'examen limité selon les normes d'audit généralement admises en la matière. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers provisoires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

ATB-(Suite)

Notre examen a été limité par l'indisponibilité des éléments suivants :

- La mise à jour des garanties par relation sur la base de données des engagements.
- Les supports établissant l'inscription à la conservation foncière des sûretés accordées à la banque par certaines relations ainsi que les originaux des titres fonciers notariés.
- La distinction entre les impayés en principal et en intérêts pour le cas des effets libellés globalement et ne comportant pas de telles différenciation.
- La justification des soldes non apurés des comptes de liaison inter-sièges libellés tant en dinars qu'en devises.
- Les données comptables récentes permettant d'apprécier, pour bon nombre de relations, la consistance du patrimoine, les perspectives d'exploitation et la solvabilité future.
- La ventilation comptable par relation du portefeuille financier et commercial de la banque ; il en est de même des impayés, des provisions et des agios réservés correspondants.
- L'évaluation rétrospective de l'impact sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2002, des retraitements comptables des agios réservés intervenus en 2003.
- L'état de flux de trésorerie, remis le 5 février 2004, n'a pas été examiné par nos soins.

3- Nous avons assisté à l'inventaire physique du portefeuille, de la caisse centrale et des caisses de quatre agences dont celles situées au siège de la banque.

4- Nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne de la banque. Le rapport d'évaluation correspondant remis à la direction générale le 19 octobre 2003, fait partie intégrante de notre présent avis.

5- Dans le cadre de nos vérifications, nous avons relevé :

5-1- Les agios réservés antérieurement à l'exercice clos au 31 décembre 2003 ont été, pour 2.062 mDT, enregistrés parmi les produits de la banque suite à la modification en 2003, des traitements comptables antérieurs portant sur la réservation des agios des créances contentieuses et des créances classées.

Cette modification a consisté, pour le cas des créances contentieuses, à substituer, en 2003, des impayés en principal à des impayés en intérêts moyennant l'affectation d'une partie des sommes recouvrées sur les agios antérieurement réservés et leur constatation parmi les produits de l'exercice pour 1 325 mDT.

Pour les engagements classés, la modification dont il s'agit, a consisté, en 2003, à imputer, par priorité, les effets de chaque diminution d'engagement intervenu au cours de l'exercice 2003 sur les agios antérieurement réservés en contrepartie des produits de l'exercice pour 937 mDT.

Ces modifications contreviennent, à notre avis, aux objectifs énoncés par les normes comptables régissant la constatation des produits.

L'indisponibilité d'une évaluation rétrospective de l'impact sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2002 portant sur les retraitements comptables des agios réservés intervenus en 2003, affecte de surcroît la signification des variations enregistrées du produit net bancaire et des résultats figurant sur les états financiers provisoires arrêtés au 31 décembre 2003.

5.2 Les fonds propres de la banque renferment une réserve spéciale de réévaluation portant sur 4 218 mDT. Cette réserve constituée en 2000, représente la contrepartie de l'appréciation de la valeur du siège social de la banque.

Bien que constatée par voie d'expertise et revêtant économiquement le caractère plausible, ladite réévaluation n'est pas autorisée par le système comptable tunisien.

5.3 Les comptes de liaison inter-sièges en cours d'apurement dégagent un solde d'environ 5.923 mDT représentant des opérations en instance d'affectation dans les comptes appropriés.

L'achèvement desdites opérations d'apurement aura pour effet de réduire substantiellement le solde sus-indiqué en contrepartie des autres comptes du bilan et de résultats.

6- Les provisions pour risques comptabilisés dans les états financiers provisoires de la banque portent sur une valeur de 77.821 mDT. Au stade actuel de nos vérifications, l'analyse des dossiers d'engagement, sur une base individualisée, à la date du 31 décembre 2003, demeure en cours de réalisation. Nous réservons en conséquence, notre appréciation desdits risques ainsi que leur évaluation qui demeurent tributaires des conclusions de nos contrôles subséquents.

7- En dehors des points indiqués ci-dessus, nous n'avons pas, sur la base nos travaux, relevé d'éléments pouvant affecter de façon significative la présentation fidèle des états financiers provisoires annexés au présent avis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis le, 06/02/2004

Le commissaire aux comptes  
Ahmed Mansour